

QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTOMES DU COVID-19

Les symptômes :

Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : fièvre ou sensation de fièvre, infection respiratoire aiguë, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée.

En cas d'apparition de symptômes chez un enfant à l'école :

- L'enfant est isolé avec un masque, sous surveillance.
- L'école appelle les parents, qui doivent aller consulter leur médecin.
- L'enfant ne pourra revenir à l'école qu'avec un mot du médecin autorisant le retour en collectivité, ou la copie du résultat du test covid. Sans présentation de l'un de ces documents, l'enfant ne pourra revenir à l'école qu'après deux semaines.

Si un cas de COVID-19, enfant ou adulte de l'école, est confirmé :

- Les parents (ou le personnel concerné) doivent avertir immédiatement l'école.
- La directrice informe le médecin scolaire et l'inspecteur, qui prévient l'ARS.
- La directrice fait la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école, puis prévient tous les parents & personnels que :
 - soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être personne contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la décision de l'ARS;
 - soit leur enfant ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque et il peut rester à l'école.
- Lorsque l'ARS a rendu son avis, la directrice avertit tous les parents & personnels de la même façon.

Si un parent présente des symptômes évoquant le Covid-19, ou est identifié comme « cas confirmé » :

Le parent prévient l'école. L'enfant ne doit pas se rendre dans son école dans le délai prescrit par le médecin.

N.B : ces modalités sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

A Lauzerville, le

Signature des parents :